



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS  
Conseil National de l'Ordre

*Professeur Bernard GUERRIER*  
*Secrétaire Général Adjoint*

Mesdames, Messieurs les Présidents  
Conseil départemental de l'Ordre des médecins

Paris, le 23 septembre 2021

Circulaire n° 2021 - 045  
Service Tableau et gouvernance des données  
FA/BG/AT/PC/KC/GF

Mots-clés : Fraude à la carte e-CPS et mise à jour des coordonnées

---

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a été destinataire de plusieurs signalements de Conseils départementaux concernant l'usurpation d'identité pour accéder à l'espace médecin puis activer une e-CPS.

Nous vous rappelons que les données de contact des médecins et des étudiants sont transmises au Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) pour des usages extérieurs à l'Ordre, notamment l'accès aux sites SIDEP et VACCIN COVID. L'accès à VACCIN COVID permet l'édition des certificats de vaccination.

La mise à jour des coordonnées se fait via l'espace médecin ou via le conseil départemental dans le logiciel Ordinal.

Aussi, lors de vos contacts par téléphone ou par messagerie électronique avec les médecins inscrits ou les étudiants enregistrés, pour la mise à jour de leur fiche Ordinal, **nous vous incitons à redoubler de vigilance et à vous assurer de l'identité de votre interlocuteur.**

La demande de mise à jour de la fiche Ordinal est en effet une démarche personnelle et doit être faite par le médecin ou l'interne concerné.

Pour vérifier l'identité de votre interlocuteur, vous avez à votre disposition plusieurs éléments concernant le médecin ou l'étudiant : par exemple, la demande émane-t-elle d'une coordonnée déjà connue par votre Conseil ? Pour ce faire, vous avez la possibilité de faire confirmer des éléments qui figurent sur sa fiche Ordinal ou demander une pièce d'identité.

*Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.*

4, rue Léon Jost – 75855 Paris CEDEX 17  
Tél : 01.53.89.32.00 – Fax : 01.53.89.32.01  
<http://www.conseil-national.medecin.fr>

Nous vous invitons à nous communiquer sans délai les signalements des médecins concernant une usurpation d'identité suite à une mise à jour de la fiche Ordinal à l'adresse : [tableau.cn@ordre.medecin.fr](mailto:tableau.cn@ordre.medecin.fr).

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Professeur Bernard GUERRIER  
Secrétaire Général Adjoint



Docteur François ARNAULT  
Secrétaire Général

